

Pouvoir adjudicateur :

MAIRIE DE ROMPON

Place des écoles  
07250 ROMPON

## ACTE D'ENGAGEMENT

**Objet du marché :**  
**ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE LEGER AVEC BENNE  
HYDRAULIQUE.**

**Représentant de la personne publique contractante**

**Monsieur le Maire de Rompon**

**habilité à signer par délibération en date 4 avril 2014**

Cadre réservé à l'Administration	
<b>Date de notification du marché</b>	
<b>Montant TTC du marché</b>	
<b>Imputation</b>	

**Personne habilitée à donner les renseignements  
prévus à l'article 108 du Code des Marchés Publics.**

Monsieur le Maire  
Mairie de Rompon  
Place des écoles  
07250 ROMPON  
☎ 04.75. 63 80 44

**Comptable assignataire**

M. LE PAYEUR  
Centre Des Finances Publiques  
07000 PRIVAS

**ARTICLE 1 - Contractant**

Je soussigné (nom, prénoms, qualité) :

.....  
.....

habilité à représenter l'entreprise par décision en date du .....

.....

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise

.....  
.....

Ayant son siège social à :

.....  
.....  
.....  
.....

N° de téléphone :

.....

Immatriculé INSEE n° SIRET :

.....

Code APE :

.....

N° d'inscription au registre de Commerce :

.....

ou Répertoire des métiers :

.....

Pour les sociétés, montant du capital social :

.....

Après avoir pris connaissance du présent contrat et du Cahier des Clauses Administratives Générales auquel ce marché se réfère pour son exécution (consultable sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)), je m'engage à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

## ARTICLE 2 – Objet du marché

Libellé précis de la ou des prestations :

### **ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE LEGER AVEC BENNE HYDRAULIQUE.**

Le véhicule sera de type utilitaire avec benne hydraulique de couleur blanche, nécessitant uniquement un permis de conduire B.

Le poids total à charge sera inférieur à 3t500.

Les spécifications sont décrites dans le mémoire technique justificatif.

**Le marché ne comprend qu'un seul lot.**

#### **2.1 Dispositions d'organisation**

Les correspondants techniques pour ce marché sont :

*M. VIVAT Yann, Maire de Rompon*

*M. BOURDILLON Sébastien, Adjoint au Maire.*

☎ 04.75. 63 80 44

## ARTICLE 3 - Prix

### **Contenu des prix**

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement les fournitures du présent marché, ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, au stockage, à la manutention, à l'assurance, au transport, à l'installation et au montage.

### **Forme du prix**

Les prix du présent marché sont des prix **fermes**.

Le marché est réglé à **prix unitaire**, il comprend l'ensemble des frais assignés à la réalisation du marché.

Le prix du marché est calculé par application des prix unitaires aux quantités commandées.

- Prix unitaire hors T.V.A. :
- Taux de T.V.A. :
- Montant de la T.V.A. :
- Prix unitaire T.V.A. comprise :
  
- **Montant en lettres T.T.C. :**


Pour l'exécution du présent marché, l'entreprise envisage-t-elle de recourir à un transporteur tiers ?

OUI

NON

En conséquence, les prestations de transport ouvrent droit au paiement direct au bénéficiaire du transporteur, assimilé, au sous-traitant classique (CF. le contrat de sous-traitant ci-joint à compléter).

#### **ARTICLE 4 - Règlement**

Le délai de paiement court à compter de la date de réception de la demande de paiement (cachet de la collectivité faisant foi) ou à la date de remise de la facture contre réception.

Les factures doivent être adressées en trois exemplaires et comporter obligatoirement les mentions :

- nom ou raison sociale du créancier,
- référence d'inscription au répertoire du commerce ou au répertoire des métiers,
- numéro de SIREN ou SIRET,
- date de livraison des fournitures,
- désignation de la Collectivité débitrice,
- décompte des sommes dues : fournitures ou services, prix, quantité,
- arrêtées en chiffres et en lettres,
- signature du créancier,
- indication du taux de TVA.

**La facture sera libellée au nom de :**

**Mairie de Rompon  
76, allée des écoliers  
07250 ROMPON**

Les modalités de règlement des sommes dues au titre du présent marché sont les suivantes :

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique.

Le délai de règlement des sommes est fixé à 30 jours calendaires, à compter de la date réception de la facture correspondante.

**Le taux des intérêts moratoires dus au titre du dépassement du délai de paiement est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date du marché.**

L'attributaire est prié de fournir un relevé d'identité bancaire, faisant apparaître notamment le code BIC et le numéro IBAN au plus tard à la notification du marché.

**NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE SUR LEQUEL SERONT REGLEES LES FACTURES:**

**ARTICLE 5 – Date d’effet et durée du marché**

Le présent marché est valable à partir de la date de notification au titulaire et se terminera à l'issue de la garantie contractuelle. Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le point de départ de la garantie proposée sera la signature du procès verbal de RECEPTION DEFINITIVE dressé par le Pouvoir Adjudicateur après la formation des personnels.

**Différends et litiges et Tribunal compétent**

En cas de litige, la loi française est seule applicable.

Les tribunaux français sont seuls compétents. Les correspondances relatives seront rédigées en français.

Tout litige relatif à l'interprétation à l'exécution du présent marché relève de la compétence territoriale du Tribunal administratif de LYON.

A

le

**Le Candidat,**  
Signature et cachet

Habilité à représenter l'entreprise par décision en date du :

## REPONSE DE LA PERSONNE PUBLIQUE

La présente offre est acceptée pour valoir acte d'engagement

A, ..... le ..... **Le Maire de Rompon**

Ou, par délégation de signature en date du .....arrêté n° .....

## NOTIFICATION

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.

- ┌ Le présent marché est dispensé de transmission au contrôle de légalité pour être exécutoire, en raison de la nature de sa procédure de passation.
- ┌ Le marché est notifié à l'entreprise le .....

### **Dérogation au CCAG :**

Pour l'application des pénalités de retard, le présent contrat déroge à l'article 14 du CCAG fournitures courantes et services.

### **Pièces annexes ayant valeur contractuelle (signées et datées):**

- L'acte d'engagement ;
- Le règlement de la consultation ;
- Le bordereau de prix unitaire ou le devis
- Le mémoire technique justificatif.
- La ou les fiches techniques.